



## Préavis et recherche d'emploi

-----  
Par Nawel

Bonjour

Je vais déposer ma démission j'ai un préavis de un mois a respecter du coup j'aimerais savoir comment ça se passe pour la recherche d'emploi je veux dire si je trouve un emploi dans ce même mois est ce que c'est possible de dire à l'employeur que je dois finir mon préavis ?ou c'est du " foutage de tronche " parce-que on m'a dit que c'était possible,j'ai du mal à y croire.

Merci d'avance

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous ne pouvez pas décider unilatéralement de mettre fin à votre préavis. Et donc si vous trouvez un nouvel emploi, vous devez dire au futur employeur que vous n'êtes pas libre immédiatement et négocier une date de prise de poste après la fin de votre contrat actuel.

-----  
Par Nawel

D'accord

Merci de votre réponse !

-----  
Par janus2

Bonjour,

A voir dans la convention collective applicable si elle prévoit quelque chose à ce sujet...

-----  
Par Nawel

Je ne comprends pas la convention collective va dire quoi? Sur mon contrat c'est écrit 1 mois de préavis donc je comprends pas pourquoi vous parlez de la convention collective

-----  
Par janus2

Certaines conventions collectives prévoient des heures de recherche d'emploi, d'autres, plus rares, permettent d'abrèger le préavis lorsqu'un nouvel emploi est trouvé.

Il n'y a qu'en se plongeant dans celle applicable à votre cas que vous verrez si elle prévoit quelque chose.

-----  
Par Nawel

Ah d'accord !!!!

Je comprends mieux merci de l'information !!!